

Compte rendu du Comité Technique Local du 27 février 2014

A l'ordre du jour :

1. Approbation des PV des précédents CTL (vote)
2. Budget 2014
3. Bilan de la campagne de recouvrement 2013
4. Présentation Gest Part
5. Protocole accueil LORIENT (vote)
6. Réorganisation du SIE de VANNES Golfe (vote en 2ème examen)
7. Modification des horaires d'ouverture des trésoreries de ROHAN et PLUVIGNER (vote)
8. Présentation des nouvelles règles de gestion en matière de frais de déplacements
9. Modalités d'organisation du travail des agents contractuels en cours de titularisation (vote)
10. Questions diverses

Notre demande de voir à l'ordre du jour le processus de titularisation des agents contractuels du Morbihan a été acceptée.

La Direction a accepté le report de l'examen de la réorganisation du SIE de Vannes Golfe. Le médecin de prévention et l'ISST n'ont, en effet, pas été associées au projet. Réponse du Président : ce point sera vu au prochain Comité Technique avec les avis écrits des acteurs concernés.

L'objectif est de mettre en place cette réorganisation en juillet du fait des contraintes informatiques.

Approbation des PV des précédents CTL (vote)

PV du 24 septembre 2013 : vote reporté, une OS ne l'aurait pas reçu.

PV du 14 novembre 2013 : vote POUR à l'unanimité

Compte rendu d'exécution du budget 2013

Budget 2014

BUDGET 2013

100% des crédits ont été consommés. 95,85 % du budget a été dédié aux dépenses incompressibles (fluides, affranchissement, etc). L'année se termine avec un solde de 16 centimes grâce à une aide exceptionnelle de fin de gestion attribuée par la délégation inter régionale (montant 14 500 €).

BUDGET 2014

Le budget est en baisse constante depuis 2010. Le budget 2014 est encore inférieur à celui de 2013 (- 4,33%)!

La Direction a pris des mesures drastiques : suppression des faxes, fin de l'ouverture des portes par une société privée à Lorient le matin (économie 5 000€), diminution progressive du nombre des imprimantes...

Les économies réalisées par le déménagement des services de l'Orientis à l'Hôtel des Finances sont pour l'instant compensées et annulées par le coût du déménagement et du grand nettoyage.

Nous avons demandé à la Direction de sensibiliser les ordonnateurs sur la qualité de l'adressage,

il y a en effet beaucoup de retours PND, pour les rôles d'eau notamment. Cela permettrait d'importantes économies sur le poste affranchissement (30% du budget 2014).

Les élus CGT ont dénoncé un budget catastrophique où il y a de moins en moins de marges de manœuvre par rapport au poids des dépenses incompressibles. On « joue » sur la qualité des fournitures (papier, agrafeuses...) et la sécurité des agents.

La Direction, face à un budget aussi contraint, « fait des choix ».

Grâce au budget « Préfecture », des travaux seront cependant financés en 2014 : sécurisation du parking à Lorient (des événements malheureux ont accéléré le dossier) et poursuite du changement des ouvrants de l'Hôtel des Finances.

Suite à la titularisation en cours des personnels d'entretien à la Cité administrative, la société de nettoyage Onet n'y interviendra plus à compter du mois d'avril.

Bilan de la campagne de recouvrement 2013

Ce bilan confirme ce que nous pensions, c'est à dire une forte hausse des flux d'accueil du public. Sur l'ensemble de la campagne avis, on constate une augmentation globale de 15,40%. La situation économique et l'impact de la législation fiscale expliquent cette hausse. Le nombre d'imposés a effectivement beaucoup augmenté.

Le gracieux a explosé mais pas le contentieux.

Nous avons souligné qu'à la DGFIP, il n'y a pas que la campagne IR et la campagne des avis.

Au moment de la sortie des rôles d'eau par exemple, beaucoup d'usagers se déplacent (à Lorient Collectivités par exemple) et on n'en parle jamais.

De manière générale, nous avons pointé un déficit de sujets « gestion publique » au Comité Technique Local. Nous abordons quasiment uniquement les demandes de modifications d'horaires d'ouverture des Trésoreries. Nous avons proposé que la modification de la carte intercommunale et son impact sur le réseau soient à l'ordre du jour d'un prochain CTL. Le Président est d'accord avec notre analyse et notre demande.

Les conditions de travail des agents d'accueil, qui reçoivent le public, sont très difficiles. Les multiples fiches de signalement ou d'agression rédigées ces derniers mois en attestent. Certaines mesures décidées par la Direction Générale ne vont pas dans le bon sens: ainsi l'abaissement du seuil de paiement en numéraire à 300€ posera problème aux personnes les plus fragiles et ce sont les agents d'accueil qui seront confrontés à ces contribuables et pas ceux qui ont pris cette décision !

La généralisation des terminaux de paiement électronique est également annoncée, elle ne sera pas sans poser de problèmes non plus puisqu'elle produira une augmentation des écritures comptables.

Les agents d'accueil vont être bénéficiaires d'une prime entre 150 et 200 € en mai ou en juin. Nous avons demandé à la Direction si elle avait des informations sur le périmètre et sur le caractère pérenne de cette prime. Le jour du CTL, elle n'avait pas d'informations.

Présentation Gest Part

La Direction nous a présenté l'application Gestion des Particuliers qui sera déployée pour le traitement des télédéclarations de la campagne 2014 d'impôt sur le revenu et le recyclage des anomalies de taxation 1701(à compter du mois d'avril 2014).

Un dispositif d'e-formation est mis en place. Cette nouvelle application nécessite l'équipement des services en double écrans. Il est donc préconisé d'équiper à minima un poste de travail par secteur d'assiette.

C'est le budget de la Direction qui finance l'opération qui se fera également par redéploiement de

matériel existant.

Nous suivrons le déploiement de cette application avec attention car il n'y a pas eu de bilan de l'expérimentation (menée en 2013 dans l'Orne et le Val d'Oise). Les agents vont subir le déploiement et ça sent le manque de préparation. De plus, la CGT est contre le dispositif d'formation. Une présence humaine nous semble indispensable pour la qualité de la formation.

Protocole accueil LORIENT (vote)

Ce point a été examiné en séance mais le vote est reporté. Nous attendons de recevoir le projet de protocole amendé.

Réorganisation du SIE de VANNES Golfe (vote en 2ème examen)

Ce point est reporté. En effet, le Médecin de Prévention et l'ISST n'ont pas encore été associées au projet.

Modification des horaires d'ouverture des trésoreries de ROHAN et PLUVIGNER (vote)

ROHAN

Du fait d'un départ à la retraite, la trésorerie ne fonctionne qu'avec un seul agent et le chef de service. La suppression du mouvement de mutation au 1er avril a pour conséquence la vacance du poste jusqu'au 1er septembre 2014. Il est proposé la fermeture du service tous les après midis.

Vote: Contre CGT, CFDT, FO, Solidaires

PLUVIGNER

Les élus CGT sont intervenus sur la situation particulièrement délicate de ce poste. La fermeture était programmée puis patatras, elle a été écartée par le Ministre.

C'est d'ailleurs l'ensemble des fermetures de Trésoreries en Bretagne qui a été annulé.

Le Président a précisé que « ce n'est qu'un report, il n'y a pas d'échéances précises mais le souhait de fermer le plus vite possible »

Les agents sont dans une situation très difficile, il faut absolument des emplois.

Proposition faite au CTL : ouverture au public le mardi, mercredi, jeudi et vendredi, le matin de 8h30 à 12h.

Vote: Contre CGT, CFDT, FO, Solidaires

Nous avons également abordé la situation catastrophique de la trésorerie d'Elven. Les agents ont adressé à la Direction et aux Organisations syndicales une fiche de signalement où sont dénoncées leurs très mauvaises conditions de travail.

La Direction a pris des mesures d'urgence en fermant temporairement tous les après midis, l'équipe de renfort est sur place. Le médecin de prévention se rendra dans le poste prochainement.

Nous avons encore une fois dénoncé la situation de l'emploi dans notre Direction, il faut arrêter le massacre et créer des emplois à la DGFIP !

Présentation des nouvelles règles de gestion en matière de frais de déplacements

Une note départementale datée du 10 février 2014 précise les nouvelles règles de gestion en matière de prise en charge des frais de déplacement temporaire engagée par les agents.

Ces nouvelles dispositions permettent notamment une meilleure prise en compte des trajets réellement effectués et s'appliquent aux **trajets effectués à compter du 1er février 2014**.

Désormais, la détermination de la résidence de départ ou de retour se fera, en fonction de chaque

déplacement, dans les conditions suivantes :

- Résidence de départ : la résidence administrative, si l'agent passe au bureau avant le déplacement, la résidence familiale, si l'agent part directement de son domicile, les mêmes modalités pour la résidence de retour.

Dès lors que l'utilisation du véhicule personnel permet un gain de temps ou lorsque les horaires et les dessertes proposés par les transports publics ne sont pas adaptés au déplacement, les frais de transport seront indemnisés sur la base des indemnités kilométriques. Cependant, rien ne sera simple et le service du Personnel examinera toutes les demandes au cas par cas ! La Direction a mis en ligne sur Ulysse une cartographie recensant les principaux trajets pour lesquels les transports en commun sont adaptés. Cette « cartographie n'est ni exhaustive ni figée »

Autre nouveauté : il est désormais admis que les distances réellement parcourues, sur la base du parcours le plus rapide, soient prises en compte.

Une avancée importante, ce point avait été soulevé par de nombreux collègues (pour des formations ou des concours) : les frais d'hébergement engagés par un agent la veille d'un déplacement peuvent être pris en charge, si un départ le jour même à un horaire conforme à celui d'une journée habituelle de travail n'apparaît pas compatible avec la durée du trajet (idem pour les frais de repas). La question est de savoir ce que recouvre « une journée habituelle de travail », soyez vigilants sur ce point.

Avec la nouvelle application CHORUS-DT (qui remplacera Agora FDD), l'agent pourra calculer la base de son remboursement avant de partir en stage ou autre.

Quelques avancées sont donc à souligner mais l'essentiel manque : la revalorisation des taux de remboursement, inchangés depuis des années. Cette demande relève de la Fonction Publique.

Les élus CGT ont également demandé de retarder le plus possible le dernier mandatement de l'année afin de ne pas pénaliser les collègues qui voient leurs remboursements reportés en janvier. Nous avons demandé que les agents soient avertis en cas de modification de leurs demandes. La Direction nous assure que c'est le cas la plupart du temps.

Nous vous invitons à lire attentivement la note sur ces nouvelles règles. N'hésitez pas à contacter le service du Personnel en cas de doute.

Modalités d'organisation du travail des agents contractuels en cours de titularisation (vote)

La Direction a présenté au Comité Technique les cahiers de consignes des veilleurs de nuit et les modalités d'organisation du temps de travail pour les agents d'entretien.

Nous sommes la seule organisation à être intervenue sur ce point, très important pour les personnels concernés.

Pas de remarque particulière pour les cahiers de consignes qui ont simplement été harmonisés.

Pour les personnels d'entretien, nous regrettons que la Direction n'ait présenté aux agents que le module horaire à 35h, c'est celui qui l'arrange car il contient moins de jours de congés (25) donc plus facile pour gérer les absences.

La journée de travail c'est : 13h30 à 21h avec une pause de 18h45 à 19h15.

Suite à nos précédentes demandes, nous avons obtenu pour les agents la compensation intégrale des ponts « naturels » par des autorisations d'absence. Elles bénéficieront également d'une messagerie et l'accès à Agora.

Nous avons interrogé la Direction sur leurs missions : elles continuent d'assurer celles effectuées actuellement, c'est à dire l'entretien. Elles n'ont pas vocation à travailler sur le site de la rue Jérôme d'Arradon.

Elles pourraient éventuellement se voir confier le standard mais cela resterait exceptionnel.

La CGT a discuté à plusieurs reprises avec les collègues, elles sont satisfaites des conditions de leur titularisation. Nous les accompagnerons tout au long du processus puisque pour le moment, elles sont en période de stage.

Nous avons dit notre étonnement de ne pas avoir à voter sur les modalités d'organisation du temps de travail des personnels d'entretien. Seul le vote sur les cahiers de consigne était prévu.

Vote: Pour CGT, CFDT, FO, Solidaires

Info complémentaire du Directeur sur la démarche stratégique

Le Président a évoqué ses plans pour le département du Morbihan.

- **Fermetures de trésoreries** : PLUVIGNER, PLOUAY, éventuellement GUEMENE, fermer ALLAIRE paraît compliqué du fait de sa situation géographique. Tenir compte du bouleversement de la carte intercommunale. Par contre, Gourin serait préservé. Il faut des « territoires homogènes ».

La Roche Bernard n'est pas l'idéal en terme d'implantation, le Directeur préférerait MUZILLAC, mais il sera difficile de changer.

- **SIE** : pas d'urgence à bouger sauf à VANNES Golfe où les IFU sont déséquilibrées.
- **SPF-Pôle enregistrement** : à LORIENT, la question du rapprochement se posera puisque les 2 services sont dans le même immeuble.

Les **SPF** de PONTIVY et PLOERMEL sont fragiles.

- **SIP/CDIF** : il faut terminer la fusion à Lorient et Vannes, pour le Directeur cela ne représente pas un grand bouleversement.

La situation difficile de la trésorerie d'Auray a également été évoquée.

Par ailleurs, des mouvements de personnel sont décidés sans en avertir les élus en CAPL. L'ensemble des O.S. a exigé que la Direction nous en informe.

Vos élus en CTL: Christophe RISSEL, Stéphane GALLAIS, Anouk LE CLOEREC, Ludovic GUIBOUD.

**TOUS EN GREVE ET DANS LA MANIF
A RENNES LE 20 MARS !**